

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
SESSION HIVER 2021

POL4840-30
« SYSTÈME POLITIQUE MONTRÉALAIS »

Le mercredi 18 H à 21 H – **Cours en ligne**

Chargé de cours : Pierre Prévost

Adresse de correspondance : prevost.pierre@uqam.ca

IMPORTANT! LE CONTEXTE ACTUEL DE PANDÉMIE OBLIGE L'ADAPTATION DU PRÉSENT COURS EN MODE NON-PRÉSENTIEL. CECI EXIGE DES ADAPTATIONS TANT DU CÔTÉ PÉDAGOGIQUE QUE DE LA LOGISTIQUE DE PRÉPARATION À CHAQUE SÉANCE DU COURS.

LES ÉTUDIANT.E.S SONT FORTEMENT INCITÉ.E.S À S'INFORMER **AVANT LA PREMIÈRE SÉANCE DES PRINCIPALES ADAPTATIONS QUE CES CHANGEMENTS SUSCITENT. DEUX DOCUMENTS ONT ÉTÉ PRODUITS À LEUR INTENTION ET SERONT DISPONIBLES DANS L'ONGLET DE CE COURS SUR MOODLE.**

DE PLUS, **AVANT CHAQUE SÉANCE, IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN.E DE VÉRIFIER SI DIVERS CHANGEMENTS SONT INTERVENUS.**

1) DESCRIPTION DU COURS, RÉSUMÉ DE L'APPROCHE, DES OBJECTIFS ET DE LA PÉDAGOGIE

Description du cours selon l'annuaire UQAM

Ce cours couvre les aspects suivants :

- Aperçus historiques sur le développement urbain de Montréal et de l'agglomération.
- Étude des caractéristiques institutionnelles majeures de la ville de Montréal et de la communauté métropolitaine de Montréal.
- Analyse de la configuration des forces politiques et économiques montréalaises (groupes de pression, comité de citoyens, partis politiques).
- Les fondements de la dynamique des relations entre Montréal, la C.M.M. et les autres instances gouvernementales actives dans l'agglomération montréalaise.

Objectifs

Ce cours constitue un cours facultatif dans le cheminement menant à l'obtention de divers diplômes du département de Science politique. Au terme de ce cours, les étudiant.es devraient avoir acquis les principaux concepts et notions s'appliquant au système politique montréalais, tels que décrits dans la description du cours de l'annuaire UQAM.

Approche utilisée dans ce cours : un constat et un souhait

Le constat : Montréal est une ville particulière à plus d'un titre, dans l'environnement municipal québécois et canadien. Bien que le fondement de cette institution repose pour l'essentiel sur les mêmes lois et suscite, à peu de choses près, la même approche gouvernementale que les autres

municipalités, Montréal est un monde en soi, très différent des autres institutions municipales, qui mérite pleinement qu'on s'y attarde, ne serait-ce qu'à cause de son caractère unique.

Le souhait : le professeur part du principe qu'un étudiant universitaire contribue à sa formation par sa présence et sa curiosité. Les informations que l'étudiant reçoit pendant les périodes du cours et à travers ses lectures sont supposées éveiller en lui le désir d'aller plus loin, d'analyser et de comprendre des situations et des phénomènes. Il cherche à analyser, selon ses propres balises et en excluant les jugements *a priori*, et à conclure sur un sujet, avec modestie et en restant ouvert au débat, ce qui est le propre de la démarche universitaire.

Pédagogie

Offert pour la première fois en mode non-présentiel dans un contexte de pandémie, ce cours sera conçu de façon à transmettre aux étudiant.e.s certaines notions théoriques et à les illustrer par le biais d'exemples réels ou de cas fictifs. En cette année électorale, l'actualité municipale montréalaise sera également analysée pour illustrer les thèmes abordés dans le cours et apporter, au besoin, les mises en contexte qui permettent de comprendre les décisions. La curiosité des étudiant.e.s sera encouragée à s'exprimer de diverses manières.

2) CONTENU DU COURS

SÉANCE # 1 – Période du 20 janvier 2021

- Présentation du professeur et du cours (syllabus).
- Entente d'évaluation et explications sur la formation des équipes (échancier).
- Discussion dirigée avec les étudiants pour vérifier les attentes envers le cours et la compréhension de la Ville de Montréal et de ses instances.
- Analyse de la « marque » Montréal : réalités particulières et enjeux distinctifs.

SÉANCES # 2 et 3 - Périodes du 27 janvier et du 3 février 2021

- Historique des défis et enjeux propres à la Ville de Montréal (partie 1 – 1642 à 1960)
- Historique des défis et enjeux propres à la Ville de Montréal (partie 2 – 1960 à aujourd’hui)

DOC # 5 à 7

28 janvier 2021 :

Disponibilité des consignes du travail de session et de la grille de correction.

SÉANCES # 4 et 5 – Périodes du 10 et du 17 février 2021

- Particularités de la gouvernance montréalaise contemporaine : les différentes instances de la Ville de Montréal aux niveaux local, ville et agglomération.

DOC # 8 à 11

14 février 2021 : communication obligatoire dans le cadre du travail d’équipe

SÉANCE # 6 – Période du 24 février 2021

- Séance obligatoire de questions et de suivi sur le thème du travail d’équipe (rencontre obligatoire de chaque équipe).

SEMAINE DE LECTURE (1^{er} au 7 mars 2021)

SÉANCE # 7 – Période du 10 mars 2021

Examen intra, temps alloué : 180 minutes. (25 points)

SÉANCE # 8 – Période du 17 mars 2021

- Montréal dans la région métropolitaine : une approche centrée sur le développement de sa région urbaine : enjeux, défis et perspectives

DOC # 12 à 15

SÉANCES # 9 et 10 – Périodes du 24 et du 31 mars 2021

- Présentation des réalités, contraintes et limites de la Ville de Montréal par l'analyse du budget 2021 (analyse des revenus et dépenses) et du PTI.

DOC # 16 à 19

1er avril 2021 : remise du travail de session (40 points)

SÉANCE # 11 – Période du 7 avril 2021

- Le caractère politique des instances décisionnelles:
 - partis et candidats **au niveau de la Ville** (dynamiques et enjeux).
 - partis et candidats **au niveau des arrondissements** (dynamiques et enjeux).
 - Dynamique politique de l'agglomération de Montréal.

DOC # 20 à 23

Choix en groupe du thème de la 2^e discussion dirigée

SÉANCE # 12 – Période du 14 avril 2021

- Montréal au Québec, au Canada et dans le monde: sa contribution, son importance, ses limites : réalités et enjeux (60 minutes)
- Les parties prenantes du débat public municipal à Montréal: tour d’horizon aux différents niveaux (arrondissements, ville, agglomération, région métropolitaine) (60 minutes)

DOC # 24

SÉANCE # 13 – Période du 21 avril 2021

- **Deux discussions dirigées** de 75 minutes chacune **(10 points)** (participation et valeur de la contribution notées pour 5 % pour chaque discussion) sur des thèmes communiqués à l’avance par le professeur. (Note : le premier thème sera choisi par le professeur, alors que le second thème sera préalablement choisi de façon collégiale par le groupe.)

SÉANCE # 14 – Période du 28 avril 2021

Examen final, temps alloué : 180 minutes. (25 points)

3) LECTURES ET RÉFÉRENCES

Obligatoires :

- 1) Tous les documents distribués en cours de session, disponibles sur Moodle, de même que les notes de cours.

Note : les références particulières aux séances sont indiquées en grisé plus haut.

Facultatifs :

Sur le thème de l'histoire de Montréal :

- 1) « *Atlas historique de Montréal* », par Jean-Claude Robert, Éditions Libre Expression (1994), 168 pages.
- 2) « *Histoire de Montréal depuis la Confédération* » (2^e édition), par Paul-André Linteau, Éditions Boréal (2000), 622 pages.
- 3) « Troisième centenaire de Montréal », par Jean-P. Héroux (1942), 295 pages.
- 4) « *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle – essai* », par Louise Dechêne, Éditions Boréal Compact (1974), 525 pages.
- 5) « *The Merger Delusion* », par Peter F. Trent, McGill-Queen's University Press (2012), 672 pages.

Sur le thème de la vie politique de la Ville de Montréal :

- 1) « *La politique municipale pour tous : un guide incontournable pour les citoyens et les élus* », Pierre-Yves Melançon, Groupéditions éditeurs, 2009.

Sur le thème de l'interface « politique / administratif » dans les municipalités:

- 2) « *Le système municipal en questions* », par Pierre Prévost, JFD Éditions (2017), 175 p. (parties 1 et 2).

4) ÉVALUATION (sujet à entente en début de session)

L'évaluation des apprentissages de chaque personne inscrite à ce cours reposera sur quatre éléments, tels que décrits ci-après :

A) Un examen INTRA portant sur la matière des séances # 1 à # 6 inclusivement, d'une durée allouée de 180 minutes, à la séance du 10 mars 2021 (25 points); cet examen se présentera sous forme d'énoncés à compléter parmi des choix multiples (15 %) et d'énoncés à valider (de type « vrai » ou « faux » ou « dictée trouée ») (10 %). Documentation permise.

B) Un travail de session en équipe (40 points):

Ce travail en équipe de quatre personnes devra porter sur l'analyse d'une politique ou d'un programme actuellement en vigueur à la Ville de Montréal. Consignes à venir.

C) Participation à deux discussions dirigées en classe (10 points) - séance # 13.

D) Un examen FINAL portant sur la matière des séances # 8 à # 13 inclusivement, d'une durée allouée de 180 minutes, à la séance du 28 avril 2021 (25 points); cet examen se présentera sous forme d'énoncés à compléter parmi des choix multiples (15 %) et d'énoncés à valider (de type « vrai » ou « faux ») (10 %). Documentation permise.

NOTE : La grille de conversion utilisée dans ce cours est celle en vigueur au département de Science politique de l'UQAM.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : 514-987-3131

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO
SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.